LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



Collection 2015: Afrique du Sud • Angola • Autriche • Brésil • Cameroun • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • Etats-Unis • Hongrie • Inde • Italie • Japon • Kenya • Malaisie • Maroc • Mexique • Mongolie • Nigeria • Philippines • Pologne • Russie • Sénégal • Serbie • Turquie • Ukraine
Toutes les fiches pays sont disponibles sur : http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		SERBIE	FRANCE
Superficie	km² - 2012	77 440	549 190*
Population millions d'habit	ants - 2012/13	7,2 (-0,5%)	65,6 (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH) 2013		0,745 (77 ^e rang mondial)	0,884 (20° rang mondial)
PIB	Md€ - 2013	34 (86e rang mondial)	2 114 (5° rang mondial)
	nuel - 2012/13	+2,6	+0,3
PIB / habitant	€ - 2013	4 786	32 233
Part de l'agriculture % – 2012	2 pour la Serbie our la France**	9	1,7
Surface arable	Mha – 2012	3,3	18,3
Terres agricoles	Mha - 2012	5,1	28,8
Surface forestière	Mha - 2012	2,8	16,1
Balance commerciale tous secteurs		-3,8	-31,3
Échanges commerciaux agroalimentaires	M€ - 2014	Exportations: 2 500 (dont 54% IAA)*** Variation 2013/14 (en €)****: +18,8% Importations: 1 300 (dont 65% IAA) Variation 2013/14 (en €): +12,4%	Exportations : 57 200 (dont 74% IAA) Variation 2013/14 (en €) : -3,9% Importations : 48 100 (dont 73% IAA) Variation 2013/14 (en €) : -0,2%
Balance commerciale agroalimentai	re M€-2014	Solde: +1 200 Source douanes Serbie	Solde : +9 100 Source douanes France
Exportations agricoles vers l'autre pays	s M€- 2014	S vers F: 68 (dont 21% IAA) Variation 2013/14:+3,3% Source douanes France	F vers S : 24 (dont 63% IAA) Variation 2013 / 14 : -20,6% Source douanes France
Part du flux bilatéral dans les importations agroalimentaires		0,1% des importations de la F Rang parmi les fournisseurs de F : 58°	2,1% des importations de S Rang parmi les fournisseurs de S : 17
Part du flux bilatéral dans les exportations agroalimentaires		0 % des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 100° Source douanes France	2,9 % des exportations de S Rang parmi les clients de S : 9° Source douanes Serbie

^{*549 190} km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ

^{113 000} km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

*** Produits des Industries AgroAlimentaires, par opposition aux produits agricoles, incluent les produits de 1^{re} et 2^e transformation. Les produits de la mer et les aliments pour animaux sont classés par convention de Business France en IAA.

**** Le taux annuel moyen \$/€ a augmenté de 9 % entre 2013 et 2014.

Ce qu'il faut retenir

- ♣ La Serbie, plus grand pays agricole des Balkans, est un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne, pour lequel les négociations ont commencé en janvier 2014. La Serbie reprend l'acquis de l'Union européenne (UE) et adapte progressivement sa politique agricole à la Politique Agricole Commune, conformément à sa stratégie nationale pour l'agriculture et le développement rural (2014-2024)
- ♣ L'agriculture serbe comporte de nombreuses petites exploitations, représentant une part très significative de l'emploi en milieu rural, et quelques exploitations productives orientées vers l'exportation.
- ♣ Le secteur agroalimentaire serbe dégage un excédent commercial significatif, de l'ordre d'un milliard d'euros, notamment en exportant des céréales et des fruits rouges, alors que la balance commerciale de la Serbie est dans son ensemble structurellement déficitaire.
- ♣ La France et la Serbie ont signé un accord de partenariat stratégique et de coopération en 2011; les deux ministères de l'agriculture ont également conclu en 2012 un arrangement administratif, afin d'encadrer leur coopération dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, dans une perspective de reprise progressive de l'acquis communautaire. Les agences de paiements serbe et françaises ont signé un accord de partenariat en 2014.

Production agricole

La Serbie, plus grand pays des Balkans occidentaux par sa superficie et sa population, possède un territoire de 77 440 km² (environ 15 % du territoire français métropolitain), et compte environ 7,2 millions d'habitants, dont 40 % résident en zone rurale. Le pays est composé de deux ensembles géographiques distincts :

- la Voïvodine au Nord, dans la plaine pannonienne, séparée du reste du pays par la Save et le Danube, propice à une agriculture intensive (grandes cultures, fruits, élevage).
- des régions plus montagneuses dans le centre et le sud, entre Carpates à l'Est et Alpes dinariques à l'Ouest, avec des exploitations généralement de plus petite taille et plus diversifiées (élevage, fruits, vigne).

Les volumes de production végétale se répartissent comme suit : 8,9 Mt de céréales (2,8 % de l'UE 27) ; 2,8 Mt de betteraves sucrières ; 0,8 Mt d'oléagineux ; 2,1 Mt de fruits et légumes.

La Serbie est un **important producteur de céréales** (essentiellement maïs et blé tendre), d'oléagineux et de betteraves sucrières. Le pays dispose d'environ 3,3 Mha de terres arables (recensement de l'automne 2012). On dénombre environ 630 000 exploitations agricoles, dont 77 % exploitent moins de 5 ha, et moins de 1 400 exploitations de plus de 100 ha. Les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire représentent 16 % du PIB, 20 % de l'emploi, et 23 % du total des exportations.

Entre 1991 et 2005, l'investissement en agriculture a été très limité, et la plupart des exploitations ont été contraintes à une importante décapitalisation. Le cheptel bovin, supérieur à 2 millions de têtes en 1992, a subi une crise importante et est, à présent, composé de 1,4 million de têtes, ventilées de la façon suivante: 0,75 million de têtes de bovins (1,2 % UE 27); 0,6 million de vaches laitières (2,3 % UE 27); 1,7 million de moutons et brebis (1,9 % UE 27); 0,4 million de porcs (2,3 % UE 27) et 0,2 million de volailles.

250 000 éleveurs disposent d'un cheptel de 5 à 8 têtes et seules 500 exploitations agricoles ont plus de 30 animaux.

La Serbie est l'un des plus importants producteurs et exportateurs régionaux de fruits et notamment de fruits rouges (framboise, griotte). La viticulture y joue un rôle économique non négligeable. L'industrie agroalimentaire y est présente, notamment dans le domaine des produits laitiers, des produits issus du soja, des boissons (jus de fruits, mais également bière).

Politique agricole

Depuis le début des années 2000, la politique agricole serbe a connu de nombreuses et fréquentes variations. Des mesures visant à réguler les importations et les exportations ont été régulièrement prises pour pallier l'évolution des prix ; ainsi, en 2012 a été mis en place un embargo temporaire sur l'exportation de certains produits agricoles dans un contexte de sécheresse.

Une nouvelle loi sur les subventions agricoles a été adoptée en février 2013, pour assurer une meilleure prévisibilité des aides et se rapprocher des orientations européennes en introduisant des mesures découplées de la production.

Le budget dédié à l'agriculture s'est élevé à 440 M€ en 2013 (environ 5 % du budget national), dont environ 256 M€ de subventions. Les aides sont orientées essentiellement vers des mesures de soutien direct à la production (paiement par hectare), des mesures d'incitation (prime pour le lait et l'élevage) et des subventions pour l'achat de carburant et d'engrais; moins de 5 % des aides sont destinées au développement rural.

La priorité accordée à l'intégration à l'Union européenne se marque par :

• un alignement progressif vers la Politique Agricole Commune, qui est au cœur de la Stratégie nationale pour l'agriculture et le développement rural 2014-2024. Cette stratégie poursuit comme objectifs principaux la modernisation des exploitations pour accroître la production et stabiliser le revenu des exploitants; l'alignement sur les

standards européens, notamment en matière de sécurité sanitaire; la valorisation des productions (filières de transformation) et la consolidation du secteur de l'élevage; l'amélioration de la compétitivité et des technologies de production et l'amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales.

• la mise en place des structures administratives nécessaires à la mise en œuvre de l'acquis, notamment les services d'inspection et de contrôle, l'autorité de gestion pour la définition de programmes opérationnels et l'agence de paiement agricole pour le versement des aides.

Depuis l'octroi du statut de candidat en mars 2012, la Serbie se prépare à la gestion des mesures de développement rural financées par l'instrument d'aide de pré-adhésion (175 M€ entre 2015 et 2020). En janvier 2015, l'Union européenne a approuvé le programme serbe qui prévoit, dans une première phase, des mesures de modernisation des exploitations et des industries de transformation et de diversification des activités (tourisme rural). Les projets bénéficient d'un cofinancement maximal de 75%. La structure opérationnelle pour la gestion de ce programme doit recevoir un agrément de la Commission européenne (au plus tôt d'ici fin 2015), avant que ne soient lancées les mesures de développement rural. Ce processus nécessite de renforcer les capacités des institutions concernées, notamment la future agence de paiement. Il s'agit de reprendre les règles de gestion des fonds européens pour faciliter leur utilisation adéquate et leur absorption après l'adhésion de la Serbie à l'UE.

Échanges commerciaux

Alors que l'économie serbe connaît un déficit commercial structurel d'environ 4 Md€ en 2013, l'agriculture est le seul secteur qui produise un excédent. Le commerce international des produits agricoles est en croissance en Serbie depuis le début des années 2000, même si cette croissance a subi une nette inflexion due à la crise économique. Les exportations ont augmenté de plus de 125% entre 2005 et 2010 et les importations de plus de 25%. L'excédent commercial agricole a été multiplié par 9 sur la même période.

La balance commerciale agroalimentaire serbe est donc bénéficiaire, dégageant en 2014 un excédent de 1,2 Md€. Le commerce avec l'Union européenne représente environ la moitié des échanges, suivi par celui avec les pays des Balkans occidentaux (dans le cadre de l'Accord de libreéchange centre européen) et avec d'autres pays, notamment la Russie, sur la base d'accords bilatéraux.

Le total des exportations serbes s'élève en 2014 à 2,5 Md€ (Business France). Les principales exportations sont les céréales (367 M€, avec environ 55 % de blé et 45 % de maïs), et les fruits (360 M€, majoritairement surgelés, en premier lieu des framboises et autres fruits rouges). La Serbie est l'un des premiers fournisseurs de maïs de l'Union européenne, juste après les États-Unis, maïs réputé sans OGM puisque l'importation et la culture d'OGM y sont interdites.

Ses principaux clients sont la Bosnie-Herzégovine (16,4%), le Monténégro (10,7%), et la Roumanie (10%).

Les principaux fournisseurs agroalimentaires de la Serbie sont la Croatie (7,4%), l'Allemagne (6,8%) l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM) (6,6%), la France occupant le 17° rang, avec une part de 2,1% (source Business France, 2014).

Le total des importations agroalimentaires serbes s'élevait en 2014 à 1,3 Md€, concernant principalement des fruits (majoritairement des agrumes), des préparations alimentaires, et du tabac.

En ce qui concerne le commerce bilatéral, la Serbie dégage un excédent d'environ 45 M€ avec la France.

La France a importé en 2014 pour près de 68 M€ en provenance de Serbie (majoritairement des fruits surgelés, mais également des préparations alimentaires et des produits d'épicerie), et y a exporté pour 24 M€ (principalement des céréales, des vins et spiritueux, des aliments pour animaux, des oléagineux, des produits issus du cacao, et des produits laitiers), en baisse significative par rapport à 2013.

La présence industrielle française dans le secteur agricole consiste principalement en des implantations de Lactalis et Bongrain dans la filière laitière; Soufflet, Limagrain et Axereal dans la filière céréalière; Pen Ar Lan Dunav dans la filière porcine; Vivafruit dans la filière fruitière; Sanders et Roullier dans les secteurs des engrais et de la nutrition animale et Quivogne dans le domaine du machinisme agricole.

Accords internationaux

Membre du Conseil de l'Europe depuis 2003, la Serbie a candidaté à l'adhésion à l'Union européenne en décembre 2009. Disposant depuis mars 2012 du statut officiel de candidat, la Serbie poursuit son rapprochement avec l'UE, avec le soutien de la France. Le Conseil européen du 28 juin 2013 a décidé d'ouvrir les négociations d'adhésion de la Serbie à l'Union européenne et la Serbie a débuté ses négociations d'adhésion avec l'UE le 21 janvier 2014.

En septembre 2000, l'Union européenne a octroyé des mesures commerciales autonomes à l'égard des pays des Balkans occidentaux qui ont accordé à la Serbie un accès illimité en franchise de droits au marché de l'Union, à l'exception de quelques produits soumis à contingents (notamment 180 000 t de sucre; 8 700 t de viande de bœuf et 63 000 hl de vins). Depuis la signature de **l'accord de stabilisation et d'association** (ASA) en avril 2008, entré en vigueur le 1er septembre 2013, les exportations de produits de l'UE vers la Serbie ont été progressivement libéralisées à l'exception de certains produits (environ 15 % du total). Ces accords ont permis l'ouverture réciproque de marchés et le développement des échanges, au bénéfice de la Serbie.

La Serbie a par ailleurs signé des accords bilatéraux de libre-échange avec la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan, ainsi qu'avec la Turquie. Ils ont permis un développement significatif de ses exportations de produits agricoles.

Il convient de souligner que l'ouverture progressive du marché serbe aux produits agricoles européens rend nécessaire le renforcement de la compétitivité de l'agriculture serbe. La Serbie n'est pas encore membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avec laquelle les négociations d'accession ont été engagées en octobre 2005. Les négociations sont conditionnées à un accord avec l'Ukraine et à la modification du cadre législatif serbe sur les organismes génétiquement modifiés.

La Serbie est membre de la Commission du *Codex alimentarius*, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) et signataire de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Le *Codex alimentarius*, la CIPV et l'OIE sont les trois organisations « sœurs » normatives reconnues par l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'OMC.

Relations bilatérales

La France et la Serbie ont signé en 2011 un accord de partenariat stratégique et de coopération visant notamment à accompagner le processus d'intégration européenne de la Serbie.

Dans le cadre du rapprochement européen, un arrangement administratif a été signé le 2 mars 2012 entre les ministres serbe et français de l'agriculture. Cet accord prévoit de renforcer la coopération dans plusieurs domaines, notamment en termes de reprise et de mise en œuvre de l'acquis européen, de coopération dans les domaines de l'élevage, de sécurité sanitaire des aliments, du développement rural, de l'enseignement et de la recherche agricoles.

Un protocole de partenariat est également en vigueur entre la Direction des paiements agraires serbe, l'Agence de Services et de Paiements et FranceAgriMer. Il porte sur le renforcement des capacités administratives de la future agence de paiement serbe en vue de la préparation à la gestion des aides de développement rural et en particulier sur l'organisation administrative et la gestion informatique des paiements.

Dans le prolongement de ces accords, des actions de coopération ont été développées (visites d'étude, séminaires et missions d'expertise de court terme, accueil en stage de fonctionnaires serbes) sur financement bilatéral et européen. À la demande des partenaires serbes, les thèmes suivants ont été abordés : le fonctionnement des paiements directs et le rôle des agences de paiement agraire, la définition et la mise en œuvre des politiques de développement rural de l'UE (notamment l'approche intégrée LEADER), l'Organisation Commune des Marchés agricoles (notamment dans le domaine vitivinicole et l'organisation des producteurs dans le secteur des fruits et légumes), et les signes de qualité tels que les Indications Géographiques et l'agriculture biologique; les questions vétérinaires (identification animale, normes sanitaires pour les produits agricoles traditionnels, approche HACCP, aliments médicamenteux) et phytosanitaires (certification des plants).

Des séminaires ont été organisés pour préparer le ministère serbe aux négociations d'adhésion sur les chapitres 11 « agriculture et développement rural », 12 « politique sanitaire et phytosanitaire, questions vétérinaires » et 13 « pêche ». Un soutien financier et technique a été apporté pour la publication du rapport annuel du ministère de l'agriculture sur l'agriculture en Serbie en 2013 et pour l'élaboration de la stratégie pour l'agriculture et le développement rural 2014-2024.

La France a également accueilli en juin 2014 une visite d'étude, organisée par la FAO et la BERD, sur la mise en place de labels de qualité dans la filière viande en Serbie.

Des actions dans le domaine agricole sont conduites également dans le cadre des partenariats existants entre les collectivités locales serbes et françaises, notamment en matière de développement rural au niveau local (valorisation des productions agricoles, circuits courts, d'agriculture biologique et raisonnée). Un accord de coopération signé entre le gouvernement de la province de Voïvodine, et le Conseil régional de Bretagne en décembre 2011 prévoit le développement des échanges commerciaux, notamment dans le domaine agricole.

Sources : Banque mondiale, douanes françaises et serbes citées par Business France 2013 et 2014, MAAF, Ambassade de France en Serbie.

COPYRIGHT: Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delaurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION: Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP